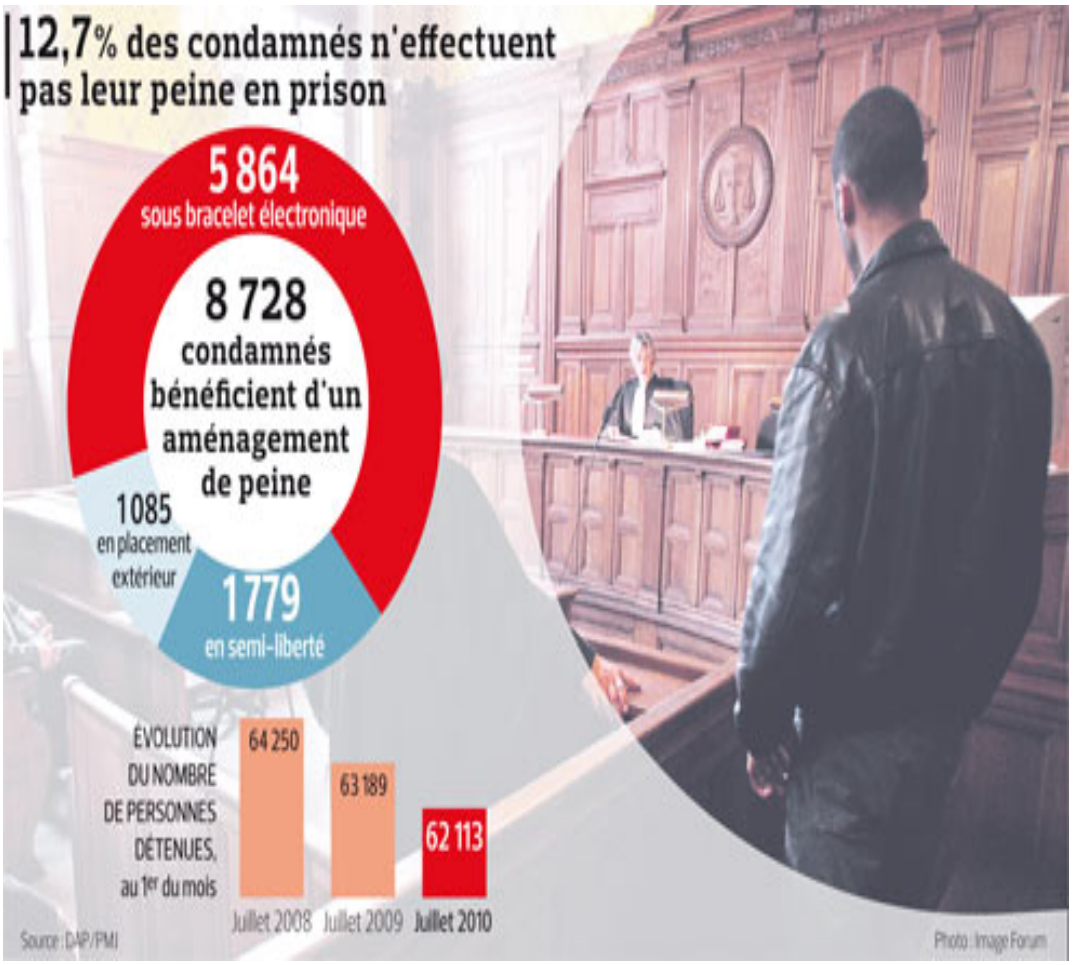
12,7 % des condamnés n’effectuent jamais leur peine de prison

28/08/2010 à 10h55

La non-exécution des peines est à ce point inscrite dans les mœurs judiciaires qu’un service de police la combat à temps plein dans la capitale. Le préfet de police de Paris, Michel Gaudin, vient en effet de décider d’étendre au Grand Paris l’action du Service d’exécution des décisions de justice (SEDJ) de la police judiciaire.



Cette unité de cinquante fonctionnaires, unique en son genre, va même prendre de l’ampleur, au point de se transformer en une sorte de service de marshalls à la française, compétent sur Paris et ses trois départements limitrophes (Hauts-de-

Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis).

Leur mission: ramener derrière les barreaux ou devant leur juge d'application des peines les personnes condamnées, mais qui, laissées libres, ont disparu de la circulation. **Il suffit pour cela que la justice réclame le condamné en vadrouille et que son dernier domicile connu se trouve en région parisienne.** […]

Le Figaro

(Merci à Captain Haddock)